



RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'ENVIRONNEMENT DE L'AÉROPORT DE CHARLEROI (BSCA)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN
DES VILLES DE BINCHE ET FLEURUS

18 juillet 2025

Un permis d'exploitation crucial pour les 20 prochaines années

L'aéroport de Charleroi (BSCA) a introduit une demande de renouvellement de son permis d'environnement. Une enquête publique a été menée en début d'année, au terme de laquelle neuf communes directement impactées se sont prononcées. Parmi celles-ci, une seule commune a remis un avis favorable, Charleroi. Trois ont remis un avis favorable conditionné notamment Courcelles, Fontaine-l'Évêque et les Bons Villers. Cinq ont remis un avis défavorable : Anderlues, Chapelle-Lez-Herlaimont, Sombreffe, Binche et Fleurus.

Le rapport de synthèse des fonctionnaires technique et délégué a été établi et transmis au Gouvernement wallon, qui doit désormais statuer au plus tard le 25 juillet 2025.

Un développement économique oui, mais pas à n'importe quel prix

Bien qu'attentives au développement économique régional, les deux Villes rappellent que celui-ci ne peut se faire au détriment de la santé publique et de la qualité de vie des riverains. Les nuisances sonores, la pollution atmosphérique et l'impact sur le sommeil des habitants sont au cœur des préoccupations exprimées.

« L'aéroport est un atout économique majeur pour notre région, et personne ne souhaite remettre en cause son activité. Mais le développement économique ne peut plus se faire aux dépens de la santé publique », soulignent les deux bourgmestres.

Des chiffres interpellants, des garanties insuffisantes

Le projet présenté par BSCA prévoit une augmentation du nombre de mouvements commerciaux de 58 000 en 2024 à 77 000 en 2041. Les conséquences sur les nuisances sonores et la pollution sont évidentes, sans être suffisamment encadrées.

Le dossier ne comprend aucune étude épidémiologique approfondie sur les effets du bruit ou de la pollution de l'air, notamment sur la présence de PFAS ou de particules ultrafines.

De plus, la durée du permis sollicitée – 20 ans sans révision intermédiaire – apparaît incompatible avec les évolutions technologiques, scientifiques et normatives à venir.

Des dépassements horaires non maîtrisés

Le décret du 1er avril 2004 a déjà assoupli les plages horaires de vol, les autorisant désormais de 6h30 à 23h. Pourtant, 2164 vols ont encore été enregistrés après 23h en 2022. Seules 6 sanctions ont été appliquées ces dernières années, 1 en 2019, 3 en 2020, 2 en 2021 et 0 en 2022...

Ces dépassements répétés perturbent gravement le sommeil des riverains et illustrent un manque de contrôle et de sanctions efficaces.

Un permis durable doit intégrer des conditions strictes

Dans le cadre de cette procédure, Binche et Fleurus formulent des propositions concrètes et raisonnables :

- Revenir strictement au texte du décret du 8 juin 2001 avec un couvre-feu de 23h à 7h;
- Réaliser des études épidémiologiques approfondies sur l'impact sanitaire de l'activité aéroportuaire ;
- Limiter le nombre d'avions basés au niveau actuel ;
- Mettre en place une procédure d'évaluation intermédiaire tous les 5 ans, via un permis temporaire et conditionné ;
- Renforcer le monitoring environnemental permanent (sonomètres répartis en nombre suffisant), avec publication annuelle des données ;
- Simplifier les modalités de dépôt de plainte pour les citoyens, avec un suivi structuré et transparent ;
- Renforcer le rôle du comité d'accompagnement, avec une réelle implication des riverains ;
- Appliquer de véritables sanctions en cas de dépassements horaires ou de non-respect des normes de bruit.

Un enjeu de gouvernance publique

Par ailleurs, les deux Villes s'inquiètent de la progressive privatisation de l'actionnariat de BSCA, encouragée par le Gouvernement wallon. En réduisant le poids du secteur public, on affaiblit la capacité de contrôle démocratique et le levier pour défendre l'intérêt général.

Cette orientation est d'autant plus préoccupante que les autorités flamandes font le choix inverse, en renforçant leur maîtrise publique des aéroports du nord du pays.

Un appel au dialogue et à la responsabilité

« Il ne s'agit pas de brider le développement, mais de l'accompagner de manière soutenable, transparente et équitable ».

« Nous voulons un développement harmonieux entre l'aéroport et son environnement. Cela passe par le respect des habitants et par des mesures concrètes et crédibles », soulignent les deux bourgmestres.

Binche et Fleurus demandent donc au Gouvernement wallon et au Ministre de la Santé de conditionner tout renouvellement de permis à des engagements clairs, chiffrés et vérifiables. Car derrière les statistiques économiques, **il y a des vies, des familles, et un cadre de vie qu'il n'est pas possible de sacrifier.**

Laurent Devin

Député-Bourgmestre de la Ville de Binche

Loïc D'Haeyer,

Bourgmestre de la Ville de Fleurus

